

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Société, Environnement, Territoire

SET

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

Université de Bordeaux

Université Bordeaux Montaigne

École Nationale Supérieure d'Architecture et de

Paysage de Bordeaux

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Anne VOLVEY, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Société Environnement Territoire
Acronyme de l'unité :	SET
Label demandé :	
N° actuel :	UMR 5603
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Xavier ARNAULD DE SARTRE
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	Initialement prévu : M. Xavier ARNAULD DE SARTRE UMR fusionnée : inconnu

Rapport d'évaluation

Présidente :	M ^{me} Anne VOLVEY, Université d'Artois
Expert-es :	M. Hervé BREDIF, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
	M. Jean-Louis CHALEARD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
	M. Emmanuel JAURAND, Université d'Angers
	M. Benjamin LYSANIUK, CNRS
	M. Louis MARROU, Université de la Rochelle (représentant du CNU)
	M ^{me} Elisabeth PEYROUX, CNRS (représentante du CoNRS)
	M ^{me} Maëlle TESSIER, École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

Déléguée scientifique représentant du HCERES :

M^{me} Martine TABEAUD

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité

M. Laurent BORDES, UPPA

M. Pascal MARTY, CNRS

M. Jean-Yves PUYO (directeur de l'École Doctorale n° 481, UPPA)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'UMR Société, Environnement, Territoire (SET) trouve son origine dans la création du Laboratoire de recherches industrielles et urbaines (LRIU), en 1973, par X. PIOLLE. Elle est associée au CNRS depuis 1981 sous l'acronyme CRISSA (Centre de Recherche sur l'Impact Socio-Spatial de l'Aménagement). Sous la direction de V. BERDOULAY, elle devient UMR en 1994 et change de nom pour SET. Cette unité a toujours regroupé une majorité d'enseignant-es chercheur-es et de chercheur-es en géographie, auxquels furent associé-es des sociologues.

Depuis 1989, l'équipe est localisée dans les bâtiments universitaires de l'institut Claude Laugier (ex. IRSAM), sur le campus de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

En juin 2014, l'UMR a reçu l'injonction de sa tutelle CNRS (INSHS), confirmée fin août, de rejoindre l'UMR 5185 ADESS (UBM, UB) au sein d'une UMR régionale fusionnée. Celle-ci est doublée d'une préconisation structurelle : la vocation des sites à être « techniques » (i.e., pas d'unité de lieu et d'équipe). Les arguments que la tutelle CNRS a fait valoir au comité d'experts sont les suivants : recherche d'avantages de taille permettant d'atteindre une bonne visibilité et le niveau européen en matière de réponse à des appels à projet, développement d'un champ d'analyse identifié et porteur (environnement) pour la géographie au sein des SHS tant au niveau régional que national, existence d'autres UMR régionales multi-sites ou en réseau ayant fait leur preuve. Les membres du laboratoire, malgré le caractère « traumatisant » (terme employé à l'oral) de cette injonction et les termes dépréciateurs sur son activité scientifique qui l'ont accompagnée, ont accepté par vote le principe de la fusion contre la garantie du maintien du site palois, d'un périmètre d'effectifs et d'allocations de ressources constants, et d'une École Doctorale paloise. Le nouveau directeur, élu en octobre 2014 à la place du directeur démissionnaire, a pour mission de la conduire : il est, à ce titre, membre du comité de fusion et de direction de la future UMR. La tutelle universitaire (UPPA) a accepté la décision prise par cette unité qu'elle considère comme une « locomotive » de sa politique scientifique, bien qu'elle ait d'abord déploré la décision prise unilatéralement par le CNRS et sans consultation préalable, et aussi fait une contre-proposition (transformation de l'UMR en EA, rapprochement d'équipes locales et augmentation de la dotation universitaire). Elle accompagne aujourd'hui le processus de fusion. Depuis fin août, l'UMR est engagée dans le processus de fusion conduit au travers de 3 structures : le comité de direction permanent (où siège le directeur de l'UMR), le comité de fusion mensuel (comité de direction et représentants ad hoc) et l'AG conjointe des deux entités SET et ADESS et des laboratoires de l'ENSAPBx.

Équipe de direction

L'UMR est dirigée par M. Xavier ARNAULD DE SARTRE depuis la démission de M. Francis JAUREGUIBERRY en octobre 2014 - suite à l'annonce par la tutelle CNRS de sa décision de fusionner les deux UMR SET et ADESS. Le directeur est assisté d'un conseil de laboratoire et de 3 commissions. Il est assisté d'un gestionnaire-comptable. Le poste de directeur adjoint a été supprimé à cette occasion.

Nomenclature HCERES

SHS3

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	22	20
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	2	2
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	5	5
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	29	27

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	27	
Thèses soutenues	18	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	6	
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	6

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'UMR SET se présente comme une unité de recherche dotée d'une forte identité scientifique organisée autour d'un positionnement de recherche critique et d'une posture réflexive qui visent à subsumer la diversité des apports en termes de thématiques, d'objets, de méthodes, de terrains et de corpus de recherche, et à produire de la cohérence globale. Cette orientation ambitieuse, inscrite dans l'histoire scientifique de l'équipe, concerne tant la question des méthodes de construction des faits que celle de leurs élaborations théoriques. L'UMR s'est tôt intéressée aux transformations des spatialités de la modernité, la travaillant à l'endroit de la réflexivité des acteur-es, une réflexion qu'elle a étendue désormais aux phénomènes contemporains de postmodernité, d'hypermodernité ou de modernité plurielle, qu'elle appréhende en termes d'évolution et non de crise de la modernité, et en mettant logiquement au centre de ses réflexions la question du sujet.

L'activité académique de l'UMR est forte et se partage entre production et animation scientifique, expertise et aide au développement local, séminaire interne. Sa capacité à répondre avec succès à des programmes de financement au niveau régional et national l'assure d'une certaine autonomie financière. Enfin, l'UMR est dotée d'un fort rayonnement local et régional transfrontalier européen. Dans l'ensemble son bilan scientifique est très bon - contrairement aux allégations de la tutelle CNRS en juin 2014 pour expliquer sa volonté de fusion de l'UMR SET avec l'UMR ADESS (Bordeaux).

L'UMR bénéficie d'un très fort soutien de la tutelle universitaire, pour qui elle constitue une « locomotive » de sa politique scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'UMR a créé sur la durée une forte identité scientifique grâce notamment à une transmission transgénérationnelle réussie tant en termes scientifiques que de gouvernance.

Le positionnement ambitieux, à la fois critique et réflexif, de l'UMR lui permet non seulement de conduire une politique scientifique sur tous les volets concernés par celle-ci, mais de se projeter et de développer des stratégies collectives. Ceux-ci sont donc aussi le fondement de son attractivité et de son rayonnement académique et, plus notablement, de son rayonnement territorial.

L'activité de l'UMR se signale aussi par l'abondance et la qualité de sa production scientifique.

L'UMR montre un fort ancrage territorial régional (Pyrénées et Landes) et transfrontalier européen (Espagne), repérable sur tous les volets de sa politique scientifique, et notamment aux niveaux de ses contrats de recherche et de sa politique doctorale (cf. allocations doctorales et cotutelles).

L'UMR a développé une politique doctorale féconde, sensible au niveau de l'encadrement et de la participation des doctorant-es dans la vie, y compris scientifique, de l'unité de recherche. L'articulation formation/recherche y est bonne.

L'UMR fait l'objet d'un soutien fort de sa tutelle universitaire (augmentation de la dotation, politique de renouvellement des postes d'enseignants-chercheurs - notamment d'un poste de professeur après mutation d'un membre de l'UMR -, accompagnement de la politique de fusion).

Points faibles et risques liés au contexte

Au regard de la qualité de ses travaux, l'UMR gagnerait à accroître encore la visibilité académique de ce qui constitue son identité scientifique pour renforcer son positionnement à l'échelle nationale et internationale.

L'UMR doit veiller à élargir son ouverture internationale au-delà de sa mise en réseau européenne d'échelle transfrontalière.

Dans le contexte de la fusion : si la vision d'un laboratoire comme dispositif d'interface réflexif et critique entre science, politique et société est partagée avec ADESS, l'identité scientifique, une forme d'entre-soi et la stabilité de cette équipe de recherche apparaissent a contrario comme autant de faiblesses dans le contexte de sa fusion avec l'humérus ADESS. Ils interrogent, en effet, la capacité de cette équipe à s'intégrer dans une UMR bien plus grosse, rendue instable par son histoire institutionnelle et moins centrée sur un projet commun. En outre, il y a des raisons de s'interroger, au-delà des similitudes mises en avant par les deux équipes (thématiques, réflexivité, approche critique), sur la compatibilité épistémologique des deux entités au sein d'un projet scientifique commun.

Dans le contexte de la fusion : si la convergence thématique mise en avant par les deux unités SET et ADESS, autour de la notion d'environnement, et promue par le CNRS au titre d'objet commun, peut être éventuellement retenue par l'analyse, la question se pose néanmoins pour une équipe comme SET - équipe qui n'a pas choisi l'objet scientifique comme outil de cohérence scientifique -, de savoir comment l'ensemble de ses membres vont pouvoir se retrouver dans cette orientation.

Par conséquent, la fusion est clairement appréhendée par le comité d'experts comme un facteur de risque pour SET, tant en termes scientifiques (projet, productivité, engagement local et transfrontalier), qu'en termes de personnel (gestion des « personnalités » par le CNRS, renouvellement du personnel technique), voire à terme de maintien du site pâlois (hébergé dans des bâtiments universitaires) par la tutelle CNRS.

Recommandations

Le comité d'experts a pris acte du fait que les membres de l'UMR SET ont accepté de rejoindre l'UMR 5185 ADESS (Bordeaux) au sein d'une UMR fusionnée régionale. Cependant, le comité regrette les modalités et les conditions dans lesquelles cette fusion a été annoncée et imposée. Par ailleurs, en l'état actuel d'avancement du processus de fusion engagé par les équipes, et tant que des réponses précises n'auront pas été apportées à plusieurs aspects critiques (scientifiques et structurels) indispensables à la conception et à la mise en œuvre d'un projet scientifique opérationnel, le comité de visite demeure réservé sur cette fusion imposée par la tutelle CNRS.

En effet, le risque pour SET ne porte pas seulement sur l'équipe pour laquelle il s'exprime en termes à la fois scientifiques et humains, mais aussi sur la contribution de celle-ci à la production scientifique disciplinaire et plus généralement en SHS. Il peut être évoqué notamment : la perte de visibilité d'une UMR bien identifiée dans le paysage français, mais aussi très active ; un rapport de force défavorable avec ADESS en raison d'une différence de taille et de moyens qui peut affecter leur capacité à négocier les modalités de leur intégration et de la définition du projet commun ; le risque que la fusion et la mutualisation des ressources et des moyens entraînent à terme une réduction d'effectifs et de ressources financières, de la part du CNRS, pour ce site.